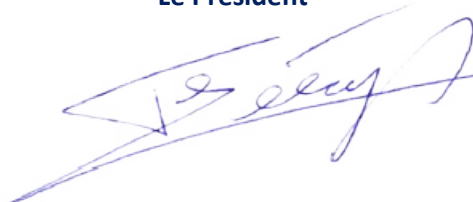


SAS TISSMETAL
Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : 7 rue de la Miette
02190 GUIGNICOURT
RCS SAINT QUENTIN 532 097 136

COMPTES CLOS LE 31/12/2023

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Leclercq', is written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise												Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise													
SIRET													
Durée de l'exercice en nombre de mois*				Durée de l'exercice précédent *									
								Exercice N clos le					
				Brut		Amortissements, provisions							
				1		2		Net					
				3									
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC								
		Frais de développement *	CX		CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG								
		Fonds commercial (1)	AH		AI								
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO								
		Constructions	AP		AQ								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS								
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU								
		Immobilisations en cours	AV		AW								
		Avances et acomptes	AX		AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT								
		Autres participations	CU		CV								
		Créances rattachées à des participations	BB		BC								
		Autres titres immobilisés	BD		BE								
		Prêts	BF		BG								
		Autres immobilisations financières *	BH		BI								
	TOTAL (II)			BJ		BK							
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM							
En cours de production de biens			BN		BO								
En cours de production de services			BP		BQ								
Produits intermédiaires et finis			BR		BS								
Marchandises			BT		BU								
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW								
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY								
		Autres créances (3)	BZ		CA								
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC								
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE								
	Disponibilités	CF		CG									
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI									
	TOTAL (III)	CJ		CK									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW											
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM											
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO		1A								
Renvois:(1) dont droit au bail :			(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR						
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise						Néant ☐ *		
							Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)					DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI		
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligatoires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX		
	Dettes fiscales et sociales					DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC			
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise												Néant ☐ *								
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
											1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG			KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9			)	KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1			)	KM		KN		KO						
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2			)	KP		KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants M3			KS		KT		KU		
	Autres Immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV			KW		KX			
		Matériel de transport *										KY			KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB			LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *										LE			LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours										LH			LI		LJ				
	Avances et acomptes										LK			LL		LM				
	TOTAL III										LN			LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T			
		Autres participations										8U			8V		8W			
		Autres titres immobilisés										1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières										1T			1U		1V					
TOTAL IV										LQ			LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG			ØH		ØJ					
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
											1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains										IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA			MB		MC					
		Sur sol d'autrui				IR				MD			ME		MF					
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS				MG			MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT			MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU				MM			MN		MO					
		Matériel de transport				IV				MP			MQ		MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS			MT		MU					
		Emballages récupérables et divers*				IX				MV			MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours										MY			MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes										NC			ND		NE		NF		
	TOTAL III										IY			NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW		
	Autres participations										IØ			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés										I1			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E		2F		2G		
	TOTAL IV										I3			NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4			ØK		ØL		ØM			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise							Néant ☐ *
Exercice N clos le							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
		①	②			⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE							
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE							–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV		QW		QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW - NY)				NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise								Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise								Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
					1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
Charges constatées d'avance				VS							
TOTAUX				VT		VU		VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		VZ							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAS TISSMETAL
Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : 7 rue de la Miette
02190 GUIGNICOURT
RCS SAINT QUENTIN 532 097 136

--

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à 19 heures,

L'Associé Unique, la Société par actions simplifiée LTL HOLDING, au capital de 5 000€, dont le siège social est situé au 9 rue du General Koenig, 26400 Crest, immatriculée au RCS de Romans sous le numéro 503 185 969 représentée par Monsieur Thierry LECUYER agissant en qualité de Président.

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

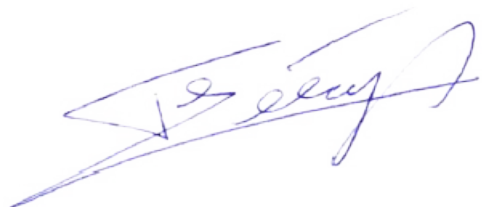
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du
- Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice font apparaître un bénéfice de 252 947.95 euros.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.



AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 252 947.95 euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes :	170 000,00 euros
- Autres réserves :	82 947.95 euros
Total affecté	252 947.95 euros

Le dividende unitaire est donc de 77,27€.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet.

Montant – mise en paiement- régime fiscal du dividende

Il est rappelé que ce dividende est soumis pour les personnes physiques (sauf demande expresse de l'actionnaire, et pour autant qu'il respecte les critères imposés par la loi) au prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, institué par l'article 117 Quater modifié du CGI, applicable aux dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

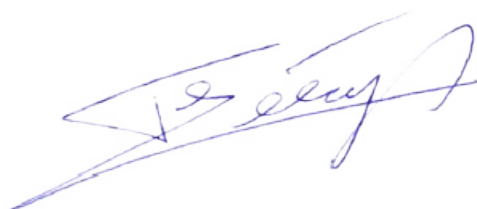
Rappel des dividendes distribués :

Exercices	Dividendes distribués
31.12.2020	170 000 €
31.12.2021	170 000 €
31.12.2022	170 000 €

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

Le Président précise que le Commissaire aux comptes en a été régulièrement informé pour l'établissement de son rapport spécial.



COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la société ACR ADC CABINET PIERQUIN, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Bernard PIERQUIN, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CONSULTATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président décide de consulter l'associé unique, conformément et dans les conditions prévues par les statuts de la société, sur l'ordre du jour suivant :

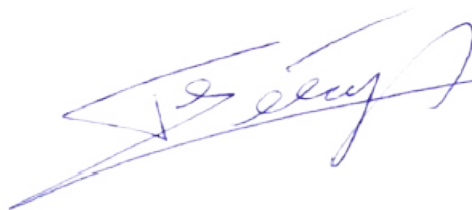
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;

POUVOIR

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

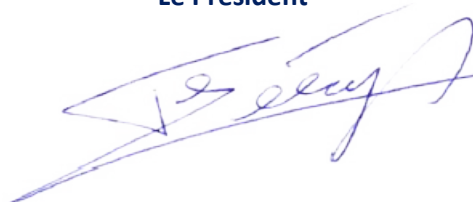
Le Président



SAS TISSMETAL
Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : 7 rue de la Miette
02190 GUIGNICOURT
RCS SAINT QUENTIN 532 097 136

COMPTES CLOS LE 31/12/2023

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Leclerc', is written over a horizontal line.

ANNEXE DU BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

I. PRÉAMBULE

A ce bilan dont le total est de 1 902 275.27 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste, le résultat est un bénéfice de 252 947.95 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux énumérés au sommaire font partie intégrante des comptes annuels.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes sont présentés conformément aux dispositions de la législation et de la réglementation françaises, notamment au Plan Comptable Général (règlement de l'ANC 2014-03) et aux pratiques comptables courantes.

La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Concernant l'application des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité n'a pas d'immobilisations décomposables.

- Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

- **Stocks**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute de marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

- **Créances**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

- **Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Événement postérieur à la clôture**

Aucun

- **Faits marquants**

Aucun

NOTES SUR LE BILAN

Actif :

- Actif immobilisé

n°2054

TABLEAU IMMOBILISATIONS 2023

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE FIN DE L'EXERCICE
<i>Incorporelles</i>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	82330	0		82330
<i>Corporelles</i>				
Constructions sur sol propre	130818			130818
Installations techniques, matériel et outillage	291435	9516		300951
Matériel de transport	105825			105825
Matériel de bureau	28985	1085	7425	22645
<i>Financières</i>				
Autres participations	50			50
Prêts et autres immobilisations financières	7539	1000		8539
TOTAL	646982	11601	7425	651158

n°2055

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8665	PF	3000	PG		PH	11665
TOTAL I		RK	8665	RM	3000	RN		RO	11665
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	78488	PN	9850	PO		PQ	88338
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	185046	QA	23712	QB		QC	208758
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	71277	QI	23056	QJ		QK	94333
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21148	QM	4367	QN	7425	QO	18090
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	355959	QV	60985	QW	7425	QX	409519
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	364624	ØP	63985	ØQ	7425	ØR	421184

Filiales et participation :

Participation au sein de la SCI LECMA : 10 % représentant 10 parts de 5 €

Passif :

- Capital social

Le capital social n'est composé que d'actions. Il est fixé à 220 000 € divisé en 2200 actions de 100 € chacune.

Tableau des entreprises liées :

Postes	Montants
Participation SCI LECMA	50.00
Avances à la SCI LECMA	5 103

Remboursement de la SCI Lecma à Tissmétal en 2023 de 224 500 €.

III. AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers:

- Montant des dettes garanties par des sûretés réelles données

L'entité dispose de quatre inscriptions de crédit bail en matière mobilière dont la validité est de quarante huit mois ou trente six mois.

- Crédits baux

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Engagements en crédit-bail					
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs			114 810	167 566	282 376
Exercice			10 759	36 886	47 645
TOTAL			125 569	204 452	330 021
Redevances à payer :			0	20 219	20 219
- À 1 an au plus					
À plus d'1 an et 5 ans au plus			0	22 148	22 148
À plus de 5 ans				0	0
Valeur de rachat			1 200	0	1 200
TOTAL			1 200	42 367	43 537
Immobilisations en crédit-bail					
Coût d'entrée			120 000	144 281	264 281
Amortissements de l'exercice			10 110	37 104	47 214
Amortissements cumulés			120 000	78 823	198 823
Valeur nette			0	65 459	65 459

- Autres engagement donnés ou reçus

Engagements donnés

Prise de participation dans la SCI Lecma : 10 parts sociales pour 50 €.

Les titres Tissmétal font l'objet d'un nantissement dans le cadre du financement par la SAS LTL Holding.

Engagements reçus

Néant

Engagements sociaux :

- Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

- Effectif moyen

Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2023									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Néant	3	1	4	3	1	4			
Ouvrier	3	6	9	1	5	6	2	1	3
Technicien	1	2	3	1	2	3			
Agent de maîtrise	1	3	4	1	3	4			
Pas de statut professionnel		1	1					1	1
Total	8	13	21	6	11	17	2	2	4

- Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires	/
Autres Emprunts obligataires	/
Emprunts et dettes des établissements de crédit	1 419
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 461
Dettes fiscales et sociales	72 624
Autres Dettes	/
TOTAL	84 504

- Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	13 395	0

- Charges et Produits divers

Charges / Produits financiers	6 324	4 271
Charges / Produits exceptionnels	2 988	0

- Engagements et indemnités de fin de carrière

Selon l'évaluation établie au 31/12/2023 par la banque CIC, le montant du passif social s'élève à 24 571 Euros.

SAS TISSMETAL
Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : 7 rue de la Miette
02190 GUIGNICOURT
RCS SAINT QUENTIN 532 097 136

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE du 30.06.2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 252 947.95 euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes :	170 000,00 euros
- Autres réserves :	82 947.95 euros
Total affecté	252 947.95 euros

Le dividende unitaire est donc de 77,27€.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet.

